



Nouvelle-Calédonie : un dispositif inédit pour accompagner la relance du tourisme dans l'archipel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUTRE-MER

Présentée hier à l'occasion de la première édition de Choose Outre-mer, la convention de partenariat entre la Direction générale des outre-mer et Atout France marque une nouvelle étape dans l'accompagnement de l'industrie touristique en Nouvelle-Calédonie.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Pacte de Refondation souhaité par le Premier Ministre pour la Nouvelle-Calédonie. Dotée de 3,5 millions d'euros, cette démarche inédite associe, au sein d'un même dispositif, structuration de la filière, soutien aux projets touristiques et relance de l'attractivité de la destination.

Les événements survenus en Nouvelle-Calédonie ont durement affecté l'économie du territoire et souligné l'urgence de diversifier ses activités pour renforcer sa résilience, soutenir l'emploi et créer de nouvelles sources de croissance. Dans ce contexte, le tourisme apparaît comme un secteur clé. Par sa capacité à créer de la valeur, à faire vivre les territoires et à entraîner dans son sillage de nombreuses autres activités, il peut jouer un rôle majeur dans la relance et la diversification de l'économie calédonienne.

Afin d'engager cette dynamique, le ministère des Outre-mer a souhaité s'appuyer sur l'expertise d'Atout France et lui délègue une enveloppe de 3,5 millions d'euros sur 3 ans, issue du plan de relance pour la Nouvelle-Calédonie.



A l'occasion de Choose outre-mer, Naïma Moutchou, Ministre des Outre-mer, et Adam Oubuih, Directeur général d'Atout France, ont signé la convention de partenariat, en présence de Christopher Gygès, Vice-président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Un dispositif inédit qui agit sur toute la chaîne de valeur touristique

La convention présentée le 1er octobre repose sur une approche intégrée, avec l'ambition d'agir simultanément sur la structuration de la filière touristique, le développement de l'offre et l'attractivité de la destination.

Atout France aura ainsi pour mission de :

- **structurer la filière touristique**, à travers notamment la réalisation d'un diagnostic partagé, l'identification des priorités de développement et l'élaboration d'un contrat de filière tourisme, en lien avec les élus, les collectivités et les professionnels ;
- **soutenir les investissements et les projets touristiques**, grâce à des appels à manifestation d'intérêt pouvant concerner l'hébergement, l'écotourisme, la restauration, les loisirs, le tourisme d'affaires ou encore la croisière ;
- **relancer l'attractivité et la promotion de la destination Nouvelle-Calédonie**, avec la définition de son positionnement, des campagnes de communication, des actions de promotion et de commercialisation ainsi que la recherche de partenariats publics et privés.

Cette articulation entre ingénierie, accompagnement des projets et promotion de la destination constitue le caractère inédit du dispositif. Elle doit permettre d'accompagner la transformation de la filière dans une approche globale, de la structuration de l'offre jusqu'à sa valorisation sur les marchés prioritaires et ancrer au sein du territoire un tourisme durable, responsable et inclusif.

Une démarche construite avec les acteurs du territoire

La réussite de cette démarche repose sur une mobilisation collective. Les actions seront conduites en concertation avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, les trois provinces, les établissements publics concernés et les professionnels du tourisme, afin de construire une vision commune du développement touristique et de garantir la complémentarité avec les dispositifs existants.

3,5 millions d'euros pour accompagner les projets et accélérer la transformation

Les budgets mobilisés auront vocation à soutenir prioritairement les secteurs d'activité les plus impactés par les événements de 2024 : **hébergement touristique, écotourisme et éco-lodges, restauration, activités de loisirs, tourisme d'affaires, croisière, etc.**

Pour ce faire, des **appels à manifestation d'intérêt** pourront être lancés afin de soutenir les projets contribuant au développement et à la diversification de l'offre touristique, complétés par des **formations** à destination des professionnels ou des **dispositifs de communication** ciblant les marchés domestiques et de proximité (Australie, Nouvelle-Zélande par exemple).

À travers cette convention, le ministère des Outre-mer et Atout France mobilisent ainsi leurs expertises et leurs moyens pour faire du tourisme un levier de diversification économique et de résilience de la Nouvelle-Calédonie, en accompagnant à la fois les acteurs, les projets et l'attractivité de la destination.

Adam Oubuih, Directeur général d'Atout France : « Avec cette convention, nous mobilisons pleinement l'expertise d'Atout France pour accompagner la Nouvelle-Calédonie dans une nouvelle étape de son

développement touristique. L'originalité de ce dispositif tient à son approche globale : structurer la filière, accompagner les projets et renforcer l'attractivité de la destination. Notre ambition est d'agir rapidement, au plus près des acteurs du territoire, pour faire du tourisme un levier durable de diversification et de résilience.

»

Amaury DECLUDT, Directeur de la mission interministérielle pour la Nouvelle-Calédonie : « Je me réjouis de ce partenariat qui concrétise le pacte de refondation pour la Nouvelle-Calédonie et qui permettra de diversifier l'économie calédonienne sur son potentiel touristique ».